



Conditions suspensives somme sous sequestre

Par **Gicquel Ronan**, le **09/11/2018** à **23:01**

Bonjour,

Si j'ai eu l'accord de principe de ma banque pour un prêt immobilier mais qu'un premier refus d'assurance de prêt au niveau 1 intervient avant la fin des conditions suspensives mais que le refus au niveau 2 et 3 intervient par courrier la semaine suivante, suis je protégé et puis je récupérer la somme sous séquestre versé lors du compromis de vente?

J'avais pourtant fait les démarches auprès du notaire (je n'ai eu que le clerc et seulement quand elle était là!) pour allonger les conditions suspensives en cas de retard ou de recherche d'un autre assureur (temps supplémentaire et accord désormais hypothétique au regard des exigences assurantielles de ma banque). Elle m'a dit qu'elle allait contacter le vendeur mais cela n'a pas encore abouti. Merci.